



Les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau ont décidé la prise en charge de la moitié de **l'abonnement annuel Soléa** valant 189€.

Pour bénéficier du remboursement de 50% (soit 94,50€) il vous suffit d'habiter dans l'une de ces communes, d'avoir entre 11 et 18 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2010) et de compléter le formulaire ci-dessous.

Le formulaire, et les pièces à joindre, sont à déposer dans votre **Commune de résidence avant le 30 novembre 2021.**

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

COORDONNEES DU PARENT

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
E-mail _____
Téléphone _____

ENFANT (Né entre le 01/01/2003 et le 31/12/2010)

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____

PIECES A JOINDRE

- Facture Soléa (abonnement annuel uniquement)
- Justificatif de domicile
- R.I.B